

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

REUNION PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M^{me} la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 février 2021 ouverte.

Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui depuis la Maison des Sports de la Province de Liège puisque, comme vous le savez, le Palais provincial est impossible à occuper pour le moment donc nous avons installé une petite salle en respectant toutes les mesures qui ont été demandées par le Service de Prévention et de Sécurité de la Province.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M^{me} le Gouverneur f.f.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE. - M^{me} FRANCOIS sera en retard pour cause de funérailles et M^{me} SAMEDI sera absente

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP?

M. CAPPAP.- M. DECERF est excusé.

M. LE PRESIDENT. - M^{me} DEFRANG-FIRKET ?

M^{me} DEFRANG-FIRKET. - Il n'y a pas d'absent.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE. - M^{me} Astrid BASTIN est indisponible et M^{me} MONVILLE n'arrive pas à se connecter sauf si vous la voyez à l'écran

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité vous ont été envoyés par email avant le début de la séance.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 20-21/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la participation de la Province aux « Journées Culture et Métropole ».

Document 20-21/A12 : Question d'actualité d'un membre du conseil provincial relative à l'impact de la réforme des services de sécurité à attendre sur les institutions soutenues par la Province.

Document 20-21/A13 : Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relative à aux femmes dans la toponymie liégeoise.

Document 20-21/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans les écoles secondaires provinciales et à la HEPL.

Document 20-21/A15 : Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relative à un accès internet accessible et de qualité aux élèves et aux étudiants de la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Vous avez reçu, par email, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte cinq points.

Pour la première question référencée 20-21/A11, je donne la parole à M^{me} Nicole MARECHAL.

M^{me} MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités.

Il y a quelques semaine, j'ai lu le dernier numéro du journal de l'Université de Liège « 15ème jour », et mon attention a été attirée par cet article intitulé « Journées Culture et Métropoles ». Culture, Métropole, moi je pense à la Province.

Alors, de quoi s'agit-il ? Et bien, en fait, il y a 21 ans déjà, en 2000 comme le temps passe, sur invitation à la fois de la Société libre de l'Emulation et de l'Interface Université-Culture, un symposium a été organisé, rassemblant l'ensemble des acteurs culturels et ils se sont ensemble questionnés autour de "Quelle culture pour Liège ?".

Les acteurs venaient de tous types de domaines donc musicaux et variés : théâtre, opéra, musique classique, contemporaine, de variété, jazz, beaux-arts, galeries, musées, danse, cinéma, établissements scolaires, librairies, éditeurs, revues, bibliothèques, centres culturels, festivals, associations, organismes d'éducation permanente, offices du tourisme, journalistes culturels, guides, conférenciers donc cela brassait énormément de monde. Un livre blanc est sorti de ces discussions et la Ville de Liège durant les 20 années qui ont passé depuis, a organisé régulièrement des "Ateliers de la Culture".

Depuis 21 ans, bien des changements dans le paysage culturel de Liège. Sont cités dans l'article le déménagement du Théâtre de Liège face à l'ULiège Place du XX Août, la restauration de l'ORW et du OPL, l'ouverture des salles de cinéma du Sauvenière, rénovation du musée de la Boverie qui a été complètement rénové, réaménagé, la Cité Miroir, de de la salle Reflektor, donc la Culture a encore développé sa place sur Liège. Je remarque néanmoins que l'article n'évoque que l'arrondissement de Liège. On attend aussi, particulièrement, le déménagement de la bibliothèque des Chiroux.

Et l'article insiste, et je pense que là-dessus le Député provincial sera d'accord avec moi, on insiste sur la dimension de la Culture comme moteur de développement économique, social, et d'inclusion.

Alors, ce qu'il se fait, c'est que la Ville de Liège organise de nouveau un nouveau rendez-vous avec les acteurs culturels métropolitains dit-on, avec l'ULiège, en juin prochain, cela se fera peut-être à la salle académique. L'objectif cette fois-ci est de donner la parole à des spécialistes des pratiques culturelles, que ça soit des théoriciens et gens de terrain, en prenant exemple sur des métropoles européennes quand on sait qu'elles se sont services de la Culture pour faire face à une conversion post industrielle. On a évidemment en tête les exemples français des métropoles de Lille, Nancy, Nantes, c'est magnifique ce qu'il s'y est fait, ou Metz.

Dans l'article qui présente le bilan 2020 et l'évènement à venir, pas un mot de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Or, si je repasse en revue les acteurs culturels cités, la Province les soutient tous, peu ou prou. Donc, si on envisage en plus la culture au niveau d'une métropole, il me semble que la Province répond mieux à cette définition même si le bilan semble donc s'arrêter à l'arrondissement de Liège. Donc, j'aimerais savoir si la Province est associée à cette réflexion en 2000 et si elle va l'être en juin et sinon, pourquoi ?

Merci de votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M.GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je remercie M^{me} MARECHAL de sa question et donc je vais lui répondre assez brièvement parce que, comme vous l'avez rappelé c'est une initiative de la Ville de Liège et l'Université qui sont à la base donc de ce projet de réflexion. C'est pour cela qu'il est question de Culture à l'échelle métropolitaine. La Province n'est pas une métropole. Ce n'est pas bien grave. Parce que vous me posez la question « je voudrais savoir si la Province est associée à cette réflexion » et ma réponse est : oui !

Donc, la Province de Liège était partie prenante dans de nombreux projets qu'elle soutient ou initie, et forcément qu'elle entretient un dialogue et nous avons donc été conviés pour participer à la réflexion.

J'étais sollicité pour développer la question de la Supracommunalité, et c'est là où la Province a un rôle, donc c'est la capacité de mettre les forces en commun finalement, et donc, j'en profite pour vous donner quelques d'infos qui vont un peu corriger ce que vous semblez aujourd'hui connaître : c'était effectivement prévu en juin 2021 mais c'est reporté au printemps 2022, et donc on invitait professionnels de la Culture et les représentants des trois Villes que vous avez citées : Nantes , Nancy et Metz, pour nous faire part de leur, je dirais, la manière dont la Culture est venue participer au développement de ces métropoles.

Il n'y a pas d'autres choses à dire là-dessus si ce n'est que nous restons toujours un partenaire qui participera en apportant notre contribution en matière de supracommunalité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. M^{me} MARECHAL, vous avez la parole.

M^{me} MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Oui, juste un mot Monsieur le Président.

Ok, tout dépend évidemment de... D'abord, je suis satisfait que la Province participe

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

évidemment, il me semble que cette réflexion nous regarde au premier chef, et tout dépend évidemment de ce que l'on met derrière le mot « métropole ».

Liège Europe Métropole, c'est sans « s » à métropole, donc que l'on dise que la métropole est uniquement l'arrondissement de Liège, je pense que ça peut se discuter et peut-être pas nécessairement ici mais on n'est pas nécessairement d'accord.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pour la deuxième question référencée 20-21/A12, je donne à nouveau la parole à M^{me} Nicole MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président, c'est encore moi.

Je m'interroge évidemment sur les impacts de la réforme des services de sécurité sur les diverses activités soutenues par la Province et je pense que chacun des Conseillers provinciaux doit se poser ce type de question.

Depuis un certain temps, vous nous annoncez des difficultés budgétaires étant donné les moyens importants qu'il va falloir investir dans les services de sécurité et vous nous avez déjà dit à plusieurs reprises que lors de la première modification budgétaire de 2021, on pourra commencer à entrer un peu plus en détail sur l'impact de la réforme sur les actions de la Province.

Je voudrais y voir plus clair, relativement rapidement puisqu'il y a déjà une décision prise à l'AIDE, l'intercommunale, puisqu'on sait que pour les années qui viennent et bien la Province va diminuer ses subventions et puis va se retirer de l'intercommunale, ce qui est un choix qu'on peut discuter, ce qui ne me pose pas trop de problèmes mais on voit qu'il y a déjà des impacts. La vente du château de Harzé est un autre exemple.

Puis j'ai donc passé en revue les intercommunales pour voir ce qu'il en était, s'il y avait des risques, je pense que dans la plupart des intercommunales, il y aura peu d'impact de la réforme, si ce n'est, comme à Enodia, pour que la Province réclame ses dividendes ce qu'elle ne faisait pas avant puisqu'elle les laissait au bénéfice des Communes.

On peut aussi se poser des questions par rapport à la SPI, société coopérative qui est majoritairement détenue par la Province. J'imagine mal qu'on diminue les moyens qui sont alloués.

Et puis il y a ces quantités de services qui dépendent structurellement, à nouveau peu ou prou, des subsides de la Province, j'en ai cité dans ma question, je propose à chacun d'aller voir, c'est extrêmement varié, et je n'ai par exemple pas encore évoqué le Sport, mais il y a la Culture, la Santé, le secteur social, voilà, pour toute une série de ces institutions, vous venez en complément d'un autre pouvoir public : la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et votre soutien est parfois important.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Et puis alors il y a tous les subsides ponctuels, évidemment, pour lesquels... On ne va pas citer.

Alors, est-ce que vous allez rapidement indiquer à tous ces partenaires ce qu'il va se passer pour eux dans les années à venir, que cela soit brutal ou progressif, puisqu'eux doivent aussi présenter des budgets à leur Pouvoir organisateur ou à leur C.A., et des projections à pouvoir faire.

Ça c'est une chose, l'information que vous pouvez donner à ce secteur mais, deux, est-ce qu'on peut réfléchir, et j'aimerais bien qu'on le fasse aussi au niveau du Conseil provincial, est-ce qu'on peut réfléchir à des secteurs ou aux compétences par rapport auxquelles on pourrait passer la main à d'autres. Vous avez estimé que c'était le cas pour l'AIDE ou le Château de Harzé, et personnellement, j'adhère, mais voilà, on peut peut-être discuter de ça en s'assurant évidemment qu'en aucune façon on ne mette les services et le personnel en danger.

Je vous remercie de votre réponse.

LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. La parole est à vous Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Une petite précision donc, je n'ai pas dit que je limitais la métropole à l'arrondissement de Liège mais j'ai dit que la Province avait un rôle de supracommunalité et n'était pas une métropole. Et effectivement, une supracommunalité comprend bien tout le territoire provincial, j'espère qu'on fait la distinction entre les deux.

Pour passer à la question que vous posez par rapport à l'impact de la réforme, je dirais que nous entrons dans le processus du débat que vous souhaitez puisque dans chacune des Commissions pour le mois de mars prochain, puisque c'est là que nous aurons la première session des modifications budgétaires, on aura l'occasion, dossier par dossier, de constater finalement les choix qui sont faits mais, j'ai un peu de difficulté, à partir du moment où à chaque geste qu'on voudrait poser, et forcément que l'acteur concerné ne peut pas voir le geste posé par la Province comme quelque chose de très positif puisque c'est assez logiquement plutôt une réduction.

Expliquez-nous alors où on va trouver les moyens pour s'occuper de la sécurité civile, et en particulier des pompiers pour faire simple, où est-ce qu'on doit trouver des moyens ?

Donc, en gros, et vous le savez on l'a déjà répété, il y a une première chose qu'on a immunisée, c'est le personnel provincial. On n'a pas dit qu'il n'y aurait pas une réflexion sur les départs volontaires ou les départs qui sont inhérents à la vie elle-même, ou démission ou des gens qui naturellement nous quittent pour faire autre chose dans leur vie, là il y a une réflexion à avoir, et c'est une réflexion sur le personnel mais nous avons fait un effort sur le

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

fonctionnement et je pense qu'on s'applique d'abord à nous-même cet effort et puis, effectivement, partout où on est acteur, on a regardé de faire la part entre l'essentiel et l'accessoire.

Vous prenez l'exemple de l'AIDE. Il y a une chose qu'on peut garantir c'est que nous soutenons l'action de l'AIDE en matière d'hébergement et d'épuration et d'égouttage. Et donc, on ne touche pas à cet aspect. Par contre, on subsidiait l'AIDE sans qu'il y ait une véritable raison et avec un véritable retour. Et bon, mon collègue a pris son bâton de pèlerin est allé à la rencontre de l'institution et a expliqué la situation dans laquelle nous étions. Et nous sommes en discussion, nous devons réallouer des moyens. N'est-ce pas logique finalement l'aller chercher ces moyens où il n'y a pas un véritable retour par rapport à l'investissement que nous faisons ? Et je dis, et je répète, pour l'AIDE, nous protégeons notre apport par rapport à l'épuration elle-même, c'est-à-dire les métiers réels de l'AIDE.

Alors, l'AIDE va donc, par rapport à un subside qu'on leur octroyait, faire un petit effort de fonctionnement, ils vont faire exactement comme nous-même on doit faire un petit effort de fonctionnement.

Et donc, multiplier ça pour tous les dossiers que vous avez cités et je ne vais pas rentrer dans le détail, je préférerais d'ailleurs que, pour chacun d'entre-deux, à chaque fois qu'ils se retrouveront impactés, le dossier se retrouvera, parce que c'est à la transparence d'un Conseil provincial, c'est se retrouvera en Commission et chaque dossier méritera un débat de quelle a été la raison et l'opportunité du pourquoi nous avons fait ce choix.

Je pense que vous reconnaîtrez que nous avons essayé finalement d'étaler le plus possible la problématique et surtout de la dynamique progressive dans laquelle finalement on nous contraint de nous engager. Parce que je vous rappelle à tout hasard que nous n'avons pas décidé un matin au Collège que tout d'un coup, on allait s'intéresser aux zones de secours. La raison en vient d'une décision du Gouvernement Wallon et d'une déclaration, je pense que votre parti fait partie de l'accord régional et qui impose aux Provinces de se saisir de cette matière. Oserais-je dire que nous ne sommes pas obéissants ou en tout cas, on comprend l'enjeu politique qui est derrière cette demande.

Donc, que dire de plus si ce n'est que je vous renvoie à chaque dossier demain, en Commission, pour les débats nécessaires pour chacun d'entre eux, dans le détail, puisqu'ils seront visibles. Demain une institution culturelle qui recevait un certain montant, peut-être que ce montant sera réduit d'un certain pourcentage à l'aulne de ce que l'on demande pour tout le monde.

Après, vous parlez de dividendes d'ENODIA. Je vous invite à lire la presse actuellement par rapport aux Communes qui vont vendre leur participation dans BRUTELE. Nous espérons assembler, puisque c'est ce qui constitue finalement la Société VOO, de regarder que ces Communes voient bien que depuis un certain nombre d'années, les dividendes se sont réduits. Ça c'est un constat, c'est la même chose pour la Province. Dire que la Province ne réclamait pas ses dividendes c'est inexact. Ce que la Province faisait c'est qu'elle n'est pas rétribuée à hauteur de son poids dans le capital de la Société. Mais, et vous l'avez rappelé et si vous ne l'avez pas rappelé, rappelons-le, c'est une intercommunale et donc, le dividende il est distribué au travers

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

d'un statut, et ce statut précise un certain nombre de choses, et je dirais que le statut, comme dans tout, peut être interprété.

Alors, je pense que nous avons une interprétation relativement large pour les autres actionnaires, que nous ayons un débat au sein de la société en question pour qu'aujourd'hui où on nous réclame des moyens pour les affecter à un nouveau secteur, ne me semble pas illégitime. Mais nous ne prenons aucun dividende aux autres si ce n'est qu'on défend un peu mieux, finalement, nos intérêts. Et je pense que vous ne pourrez pas nous en vouloir parce que, aussi non, si on n'utilise pas ces méthodes et bien, alors, le prérequis que j'ai cité, c'est-à-dire la défense du personnel et vous semblez également vouloir soutenir cette position, et bien nous ne pourrions pas tenir notre parole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. -Merci Monsieur le Député provincial – Président. Y a-t-il d'autres questions ? M^{me} MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur le Député provincial – Président pour sa réponse, et donc effectivement on va pouvoir travailler en Commission, compétence par compétence et ce sera intéressant évidemment, après au Conseil, que le débat soit global.

Je voulais aussi vous rappeler aussi parce que vous précisez beaucoup de choses, je voulais vous préciser que la réforme en question a été décidée au Gouvernement Wallon auquel mon parti participe aussi, ainsi que les deux partis de la majorité provinciale liégeoise.

Alors, moi j'ai donné l'exemple de l'AIDE ou de Harzé en vous disant bien que j'adhérais hein, je trouve ça cohérent, ce n'est pas le métier de la Province de s'occuper d'un hôtel par exemple, et à l'AIDE est bien il y a la présence de la SPGE, il y a les Communes qui vont pouvoir compenser la perte du subside. Je dis simplement qu'on peut ne pas avoir de tabou puisque eux, nécessité fait loi et on peut se poser la question pour certaines des actions soutenues par la Province de savoir si elles ne pouvaient pas être remplies par d'autres, en s'assurant évidemment que le personnel et services ne perdent aucune plume dans l'affaire.

Voilà, c'est ce que je voulais évoquer, et évoquer devant tous les conseillers provinciaux pour qu'on ait bien ça en tête. Il y a la difficulté de la réforme et puis peut-être... Dans toute chose je pense qu'il faut voir les désavantages et les opportunités sans tabou.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la troisième question référencée 20-21/A13, je donne la parole à Madame Catherine LACOMBLE.

M^{me} LACOMBLE, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président, bonsoir chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

La question s'intitule « Plus de femmes dans le toponymie liégeoise ». Une des thématiques portées par le mouvement féministe ce 8 mars sera la visibilisation des femmes dans l'espace public par la toponymie. S'il y a lieu, aujourd'hui, de mieux intégrer les expériences féminines dans la fabrique de la ville, notamment en prenant en considération les pratiques différenciées, la toponymie participe d'une présence féminine nécessaire à un partage égalitaire de l'espace et de l'imaginaire qui accompagne nos constructions sociales à partir de cet espace.

La Province de Liège construit, rénove et gère différents bâtiments et infrastructures. Les établissements scolaires ont souvent le nom de personnalités locales ou internationales qui ont marqué l'histoire politique, sociale, scientifique ou artistique.

Même si le collectif « Collectives & Ardentes » milite pour que la Ville de Liège rebaptise une Grande Place de Liège du nom de Germaine Martens, nous souhaitons également vous proposer de donner ce nom à l'École Polytechnique de Herstal, une école qui propose diverses spécialisations techniques industrielles, une école située à deux pas de la FN de Herstal.

Cela peut constituer une première étape d'un processus de réflexion et d'action de l'autorité provinciale sur les noms qu'elle donne à ses divers bâtiments.

Qui est Germaine Martens ? Je vous lis une rapide présentation issue de la revue trimestrielle du Carhop : « Germaine Martens, née à Seraing en 1905 et décédée à l'âge de 89 ans, était « femme-machine » à la Fabrique Nationale d'Herstal (FN). Elle travaillait dans les dures conditions imposées par les patrons aux ouvrières considérées comme une main d'œuvre à bon marché, taillable et corvéable à merci : les rythmes infernaux, le bruit, les odeurs, l'huile et la crasse. Elle a été, avec ses camarades, une lanceuse d'alerte sur les discriminations des femmes au travail. Elle est à deux ans de la pension lorsqu'elle s'engage, dès le premier débrayage du 9 février 1966, dans la grève des « femmes-machines » de la FN qui revendique « À travail égal, salaire égal ».

Sans doute n'a-t-elle pas été « LA » dirigeante de la grève, ce serait oublier toutes celles et tous ceux qui se sont battus, au comité de grève, dans les organisations syndicales. Mais elle en a été incontestablement la leadeuse charismatique. Dans un monde syndical presque exclusivement masculin, ces militantes ont osé chanter « Nous les femmes, on va marcher ».

Que pensez-vous de cette proposition en particulier ? E que pensez-vous d'une réflexion plus globale sur la féminisation des noms donnés aux différents bâtiments provinciaux ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). - Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Madame LACOMBLE, Madame CRAEN, je vous remercie pour votre question, qui « surfe », si je puis dire, sur une certaine vague visant à renforcer la présence féminine partout où cela est possible.

L'écriture inclusive, le gender budgétisme, la toponymie sont autant de petits combats menés par quelques mouvements afin de donner davantage de place aux dames. Ils sont importants, certes, mais il ne faudrait pas non plus minimiser, par exemple, le mal-être potentiel de certains hommes confrontés à l'école maternelle quand ils y déposent leurs enfants ou l'infirmier accoucheur appelé, logiquement ou pas, sage-femme.

Rassurez-vous, je peux évidemment comprendre certains des choix posés ou proposés, mais je reste également persuadée que les femmes ont davantage à gagner en y arrivant par leur travail et par leurs mérites que grâce, notamment, à des « quotas » sur des listes électorales ou dans des conseils d'administration par exemple, ou encore par des choix visant à leur octroyer des noms de rues ou de places publiques. Vous le savez, la Province n'est pas compétente, et vous l'avez dit d'ailleurs, pour les noms de rue et ne pourrait donc réfléchir, à juste titre, qu'au niveau de ses bâtiments.

Précisément sur vos deux questions : premièrement, sur la proposition de donner le nom de Germaine Martens à l'École Polytechnique de Herstal, vous le savez ici aussi, à part les historiques Athénée provincial Guy Lang de Flémalle et Lycée provincial Jean Boets, rue Hullos à Liège, aucun autre établissement d'enseignement provincial ne porte un nom d'homme ou de femme. Il s'agit uniquement de l'EP Herstal, l'EP Huy, l'IPEA La Reid, ou encore l'EP Seraing pour n'en citer que quelques-uns.

Par ailleurs, bien que je sois sensible à l'histoire de Germaine Martens, je pense que d'autres femmes, au parcours peut-être plus inspirant pour nos jeunes pourraient être proposées, ainsi il me semble, malgré l'estime que je peux porter pour ce combat, que donner le nom d'une leader syndicale à une école, n'est peut-être pas le modèle à choisir aujourd'hui pour nos jeunes.

Notons enfin que, en août 2018. Une nouvelle école primaire implantée au cœur de l'école polytechnique de Seraing a été inaugurée. Le nom de Marguerite Gevaert lui fut donné du nom de cette artiste-peintre jembéenne. Illustration donc que la Province, comme d'autres acteurs peut suivre le mouvement.

Deuxièmement, au niveau de la réflexion plus globale que vous amenez sur la féminisation des noms donnés aux différents bâtiments provinciaux, comme pour les écoles, très peu de bâtiments provinciaux portent, en effet, le nom d'hommes ou de femmes.

Pour la plupart, nos bâtiments portent le nom du site sur lequel ils sont implantés, souvent donc en rapport avec l'histoire. Je pense notamment à Blegny Mine, au domaine de Wégimont, au Val Benoit, au bâtiment Opéra et au site de la caserne militaire Saint-Laurent.

De nouveau, la bien-pensance actuelle fait, bien sûr, que si de nouveaux bâtiments devaient voir le jour ou être inaugurés, et que si des noms de personnalités devaient être donnés, une attention serait accordée à la mixité.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Vous savez néanmoins que la Province s'inscrit plutôt actuellement dans une optique de rationalisation de son parc immobilier plutôt que dans les achats.

Ainsi, à part les futurs emménagements des services de la Culture à Bavière dans le pôle des savoirs ou les déménagements, plus ou moins proches dans le temps, des services Santé et Social sur le site de la caserne militaire Saint- Laurent, rien n'est donc programmé.

Pour ce dernier site, ou pour les écoles d'ailleurs, bien que situé celui-ci dans le quartier Saint- Laurent, qui lui donne donc son nom, des ailes du bâtiment pourraient éventuellement changer de nom. Leurs dénominations actuelles ont été décidées par l'armée, toujours propriétaire du site je le rappelle. Mais nous pourrions en effet y penser, une fois propriétaires des lieux. C'est une possibilité. Ainsi, un bâtiment « Marianne Lonhay » pourrait être imaginé même si, et elle ne m'en voudra pas, il serait peut-être plus inspirant pour nos jeunes, et je reviens à ce que j'ai dit pour les écoles, d'évoquer des noms de femmes contemporaines ayant marqué leurs esprits, pourquoi pas Angèle, Louane, Nafissa Tou, Marie Lapez alias EnjoyPhoenix ou encore Cristina Cordula, pourquoi pas, pour parler aux jeunes.

Madame LACOMBLE, Madame CRAEN, j'espère avoir répondu à votre interrogation.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme CRAEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} CRAEN, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président.

Je voulais juste un peu attirer l'attention que, aujourd'hui, moi je pensais que c'était une journée, une occasion rêvée pour parler de cette dame, de la grève de la FN parce que aujourd'hui, on a vu toutes ses collègues avec 50 ans plus tard, qui ont manifesté aujourd'hui à Liège et en Belgique pour revendiquer un accord interprofessionnel un peu plus décent.

Et je pense que ça fait partie aussi de notre proposition d'attirer l'attention des gens qui fonctionnent, travaillent à la base, donc ce sont ces gens-là aussi qu'on applaudit l'année passée au mois de mars quand on a commencé avec la crise du COVID parce qu'on a commencé à dire que ce sont les héros de la société et alors, je pense aux femmes des titres-services qui ont manifesté aujourd'hui, aux infirmières, aux femmes enseignantes...

Et donc ce qui est pour la jeunesse, je pense que les fils et les enfants de la dame gréviste de la FN et de toutes les grévistes, sont fiers de leur mère, elles ont vraiment apporté quelque chose au progrès de la société.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la quatrième question référencée 20-21/A14, je donne la parole à M^{me} Marie-Christine SCHEEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} SCHEEN, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Ce sujet est peu évoqué mais exige notre plus grande attention, c'est à l'occasion de ce 8 mars prochain, qui représente la lutte des femmes pour plus d'égalité dans notre société que je me permets d'évoquer une problématique qui touche nos adolescentes et nos étudiantes. La problématique de la précarité menstruelle est une réalité qui touche bon nombres d'entre elles et la crise sanitaire et sociale qui empire la situation naturellement pour le moment.

Le prix excessif du matériel hygiénique intime est principalement la cause de cette précarité chez nos jeunes filles. Cette problématique a des conséquences, au niveau de la santé mais aussi au niveau du bien-être de nos jeunes filles et jeunes femmes.

Une belle initiative a vu le jour pour lutter contre ce fléau dans la ville de Gand : la mise à disposition gratuitement de matériel d'hygiène intime dans les écoles secondaires et supérieures pour les jeunes filles et jeunes femmes. Récemment, grâce au mouvement des Femmes Prévoyantes, la Ville de Liège a mis à disposition gratuitement de protections menstruelles dans le cadre de la distribution de kits de soin et d'hygiène aux étudiantes en difficulté.

Nous ne sommes pas encore en Écosse où le 24 novembre 2020, le Parlement a voté une loi qui fait de la dignité menstruelle un droit et instaure donc la gratuité totale des protections périodiques. Mais, nous pouvons déjà commencer, comme l'Écosse il y a deux ans, par rendre les protections menstruelles gratuites et disponibles dans tous les établissements du secondaire et de l'enseignement supérieur.

La Province de Liège, avec son Département d'Affaires Sociales et son Enseignement secondaire et supérieur, peut-elle envisager de généraliser la gratuité des protections menstruelles dans les différents établissements scolaires ? Je suis certaine qu'elle trouvera l'appui et un partenariat efficace avec le monde associatif féministe.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, bonjour à tous, chers Collègues.

Madame Scheen, vous m'interrogez sur les actions que nous pourrions mener dans nos écoles pour lutter contre la précarité menstruelle.

Je me réjouis que cette question fondamentale pour les droits des femmes soit désormais à l'agenda public et politique et qu'elle fasse de plus en plus l'objet de débats tant dans les médias que dans les assemblées telles que le Conseil provincial.

C'est d'ailleurs une question que j'ai évoquée récemment avec le Collège de Direction de notre Haute Ecole de la Province de Liège. En effet, le prix des protections hygiéniques peut

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

représenter un obstacle pour les jeunes filles les plus précarisées, pour qui ces produits sont devenus inaccessibles, avec de lourdes conséquences comme le décrochage scolaire ou encore des problèmes de santé.

Je suis ainsi heureuse de vous annoncer qu'avec le soutien du Conseil social de la Haute Ecole, dès ce 8 mars, date choisie, comme vous l'avez évoqué symboliquement puisqu'il s'agit de la Journée internationale des femmes, les étudiantes pourront recevoir une aide de 80 euros par an, un montant établi sur base d'un forfait calculé sur le prix standard des protections hygiéniques et seule condition pour en bénéficier : être régulièrement inscrite à la Haute Ecole.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il faut rappeler que les élèves sont généralement mineurs. Nos centres PMS et services PSE sont bien évidemment en première ligne pour conseiller et accompagner celles et ceux qui en ont besoin. Je rappellerai que les CPAS ont également une capacité d'actions de leur côté.

Enfin, je tiens à évoquer le CASS, géré par ma Collègue Katty Firquet et installé sur le site de Saint-Laurent, il s'adresse aux personnes sans domicile fixe, mais aussi à tout public en difficulté, petite ou grande, passagère ou plus installée dans le temps. Le centre propose notamment un espace sanitaire permettant à chacun et à chacune de combler ses besoins de base en matière d'hygiène. Outre l'accès aux douches, aux machines à lessiver et aux séchoirs, la mise à disposition de matériel d'hygiène tel que savon, dentifrice, shampoing mais aussi protections menstruelles est possible. Un nombre croissant de personnes en difficulté fréquente cet espace, dont une partie des étudiants.

Beaucoup d'entre eux ont perdu leurs revenus d'appoint ou encaissent les difficultés de leurs parents provoquées par la pandémie.

Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce thème très difficile

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MAGNERY et M^{me} MOUKKAS.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- C'est un applaudissement en fait Monsieur le Président, excusez-moi.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M^{me} MOUKKAS, vous avez la parole

M^{me} MOUKKAS, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Moi aussi c'était un applaudissement Monsieur le Président, c'est une bonne nouvelle surtout, juste avant la dernière intervention de M^{me} Katty FIRQUET donc j'ai eu vraiment une... Voilà ! Je ne vais pas revenir sur le sujet d'avant mais bon, c'est très bien. Merci.

M. LE PRESIDENT. - M^{me} SCHEEN, vous avez la parole.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M^{me} SCHEEN, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Et bien voilà, moi je vous remercie beaucoup pour la réponse et pour les actions que la Province fait pour les jeunes femmes.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la cinquième et dernière question référencée 20-21/A15, je donne la parole à M. Marc DELREZ.

M. DELREZ, Conseiller provincial (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président.

Voilà donc ça concerne la volonté de fournir un accès internet accessible financièrement et de qualité aux élèves et étudiants de la Province de Liège.

Le 12 février dernier, les membres du réseau des Médiateurs et Ombudsmans belges ont adopté une résolution par laquelle ils demandent aux autorités fédérales, régionales et locales de prendre les dispositions nécessaires pour considérer l'accès à internet comme un besoin essentiel.

La pandémie a entraîné une généralisation du télétravail et de l'enseignement à distance, avancent les médiateurs. Cela implique la nécessité de disposer d'une connexion à la fois abordable et suffisante.

Tout en espérant un retour rapide à une vie sociale active sur les lieux de travail comme sur les écoles et les campus, c'est-à-dire à une présence à 100 %, l'accès à internet restera un besoin de première nécessité, un droit aussi essentiel que l'accès à l'eau ou à l'énergie, vu la digitalisation rapide de nos sociétés.

Tout en saluant les différentes décisions prises par la Province en vue de réduire la fracture numérique dont les conséquences se font évidemment sentir de manière très aiguë en période de pandémie, le PTB souhaiterait en savoir plus sur le degré d'équipement des bâtiments scolaires en matière d'installation wifi accessible pour les élèves et étudiants.

En effet, en période d'alternance, donc le fameux code rouge, entre des semaines ou des journées passées à l'école et d'autres consacrées à l'enseignement en distanciel au domicile, les besoins des élèves ne se limitent pas à la nécessité de disposer de matériel et de débit performants à la maison. A l'école aussi, une connexion wifi efficace et gratuite, et disponible au moins pendant les périodes d'étude, est requise pour la préparation ou la finalisation par exemple des travaux « à domicile » composant pour les élèves la partie de leur activité pédagogique prodiguée à distance.

Une telle connexion performante est aussi nécessaire pour les enseignants, cela va sans dire. Or, d'après différents témoignages reçus, il semblerait que cette couverture wifi fasse encore défaut dans les différentes implantations de notre enseignement provincial secondaire.

D'où ces questions : existe-t-il un plan pour équiper les écoles secondaires d'enseignement ordinaire, spécialisé ou en alternance de la Province de Liège d'une connexion web performante ? Cela veut dire d'abord l'équipement des écoles en fibre optique. L'opérateur

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Proximus a annoncé, pas plus tard que le 11 février dernier, sa volonté d'équiper les écoles secondaires en fibre optique d'ici 2023. WIN, encore filiale de Nethys, peut-il envisager d'emboîter le pas de Proximus ? Cela veut dire, ensuite, la mise à disposition d'un WiFi accompagné d'un service d'authentification permettant aux élèves et aux membres du personnel d'accéder de façon sécurisée aux réseaux sans fil des différentes implantations de l'Enseignement provincial. Est-il prévu de s'équiper d'un réseau à la « Eduroam » par exemple pour le secondaire ?

Etant donné que la société VOO SA reste à ce jour la propriété d'Enodia/Nethys, serait-il concevable de lui demander de proposer une offre web accessible financièrement pour les jeunes défavorisés et pour les ménages avec jeunes scolarisés ? Ou à tout le moins de prolonger son offre de trafic illimité pour ses clients, l'Opération « Vous d'abord », tant que les écoles restent en code rouge ?

De façon plus générale, le Pouvoir organisateur peut-il intervenir dans les frais d'abonnement des élèves en difficulté ? Nous avons appris en Commission que 400 étudiants de la Haute Ecole ont pu bénéficier de l'achat de clés 4G pour surfer correctement et gratuitement chez eux. La demande existe-t-elle dans les établissements secondaires ? Est-elle rencontrée ?

Merci déjà pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M^{me} BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, soyez assurés que l'Enseignement provincial partage vos préoccupations pour ce qui concerne l'accès à Internet de ses élèves, étudiants et enseignants : comme vous le soulignez, il s'agit là d'un besoin de première nécessité dans notre société connectée et donc aujourd'hui d'un droit essentiel. Cette accessibilité représente un défi de taille pour l'ensemble des Pouvoirs organisateurs. Et, comme je vais vous l'expliquer, la Province s'est donné les moyens pour le relever.

Mais avant toute chose, permettez-moi de vous préciser les étapes de ce déploiement qui nécessite la mise en commun de l'expertise et des ressources humaines et financières de différents services provinciaux.

Dans un premier temps, une étude de couverture est réalisée pour chaque bâtiment. Cette mission de consultance permet de définir le nombre d'antennes et la position adéquate de celles-ci pour assurer la meilleure couverture Wi-Fi dans les établissements concernés.

Ensuite, le Département des Bâtiments, géré par mon collègue André DENIS, doit tirer le câblage complémentaire utile pour connecter les antennes. Ce sont souvent ces travaux qui sont les plus complexes à mener, surtout dans d'anciens bâtiments.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Une fois les antennes acquises et connectées, elles sont gérées par le Département des Systèmes d'Information via un système centralisé. Je ne doute pas que l'état des lieux que je vais dresser à présent vous permettra de prendre la juste mesure de l'important travail déjà accompli par nos services.

Sachez ainsi que, dans l'enseignement secondaire, l'Athénée Guy Lang de Flémalle, l'EP et l'IPES de Herstal, l'IPES de Huy, l'IPES Spécialisé de Micheroux, le site d'Ougrée de l'IPES de Seraing et ceux de Huy et Liège de l'IPES Paramédical sont équipés, les travaux ayant été réalisés soit en 2020, soit antérieurement.

Les travaux sont planifiés pour les prochaines semaines et seront achevés pour la rentrée de septembre à l'EP de Huy, au Lycée Technique Jean Boets, à l'implantation rue de Sélys de l'IPES de Hesbaye et à l'IPEA de La Reid. Pour ce dernier, la liaison par fibre optique fait aussi l'objet d'une étude. Quant à l'équipement de l'EP de Seraing ainsi que l'EP et l'IPES de Verviers, les études sont toujours en cours et les travaux devraient débuter fin 2021.

Restent enfin l'implantation rue de Huy de l'IPES de Hesbaye, le site principal de l'IPES Seraing à Jemeppe et le site de Verviers de l'IPES Paramédical, pour lesquels les études doivent être menées, avec des travaux prévus pour 2022.

Du côté de notre Haute Ecole, les différents sites ont été les premiers à avoir été équipés et la couverture totale de tous les sites est aujourd'hui assurée.

Et, enfin, en ce qui concerne notre enseignement de promotion sociale, sept de nos huit instituts sont également équipés désormais, qu'ils soient hébergés au sein de nos écoles secondaires ou qu'ils disposent de leurs propres bâtiments.

L'IPEPS de Jemeppe le sera en même temps que l'IPES de Seraing, dont il partage les locaux.

En tout, ce sont ainsi plus de 500 antennes Wi-Fi qui sont actuellement déployées dans les bâtiments scolaires provinciaux : 361 pour la Haute Ecole et 146 pour les autres établissements.

Pour ce qui est d'Eduroam, son principe est déjà appliqué depuis plusieurs années sur tous les sites connectés. Pour rappel, ce réseau offre un accès Wi-Fi sécurisé à Internet, aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont ceux de notre HEPL bien évidemment, mais aussi ceux de nos instituts d'enseignement secondaire et de Promotion sociale. Les utilisateurs d'un établissement membre de la convention Eduroam disposent d'un accès dans tous les autres établissements du réseau, partout dans le monde, en utilisant leur mot de passe habituel.

Par ailleurs, l'authentification pour le Wi-Fi est basée sur le même mécanisme que l'authentification aux outils d'apprentissage en ligne que j'ai eu l'occasion de présenter récemment lors d'une réunion de la troisième Commission. Par conséquent, les informations de connexion sont identiques, ce qui facilite la vie des utilisateurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

J'ai évoqué la fibre optique. Notre réseau interne fait déjà appel à cette technologie, le marché public avec publicité européenne ayant été attribué à Win, et nos écoles disposent d'une connexion Internet via le réseau Belnet, dont la bande passante a d'ailleurs été multipliée par cinq le 1er janvier dernier.

En ce qui concerne VOO, nous veillerons, comme nous l'avons déjà fait par le passé, à sensibiliser cette société à la situation des élèves et étudiants, avec l'espoir qu'elle prolonge les actions promotionnelles qu'elle leur a déjà accordées. Le Collège provincial rédigera un courrier de sensibilisation à ce sujet.

Permettez-moi enfin de vous signaler que face à la situation que nous connaissons depuis plusieurs mois, nos écoles dans le secondaire, le supérieur et la promotion sociale prêtent régulièrement du matériel informatique aux étudiants qui en ont besoin.

Je suis également heureuse de confirmer que nos écoles d'enseignement secondaire ont notamment déposé des projets dans le cadre de l'enveloppe de 10 millions d'euros mise à disposition des écoles par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'achat de matériel. L'acquisition de 800 ordinateurs portables est ainsi prévue et le marché public sera attribué prochainement.

Vous l'aurez compris, les travaux sont bien avancés et nous progressons vers une couverture Wi-Fi complète de l'ensemble de nos bâtiments scolaires.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et merci pour l'intérêt que vous portez à l'enseignement provincial. Merci bien.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Je souhaite d'abord remercier Madame la Députée pour la réponse bien circonstanciée et bien longue, bien détaillée.

D'abord, je veux quand même préciser, enfin j'ai quelques questions mais j'enverrai peut-être ça par écrit sur notamment la couverture par fibre optique, si j'ai bien compris c'est seulement un certain nombre de bâtiments qui seront couverts et pas la totalité et je voudrais aussi quelques précisions sur la connexion des élèves du secondaire parce que c'était ça surtout l'objet d'une des questions, la connexion des élèves secondaires à un réseau wifi dans le bâtiment scolaire, dans leur école secondaire.

Si j'ai bien compris en tous les cas, cette connexion, connaissant quelques EP, cette connexion n'existe pas, elle est aujourd'hui...

M^{me} BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (de son banc). - C'est en voie de construction pour les bâtiments que je vous ai cités.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Ok ! Donc je vous enverrai des questions pour avoir plus de détails mais en tous les cas, franchement, je suis très épaté en tous les cas qu'un tel travail soit fait et qu'il y ait surtout une ambition de couverture à 100 %, c'est une

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

bonne chose et c'est le témoignage que la Province est vraiment essentielle comme opérateur d'enseignement et puis alors, j'avais encore aussi, enfin je serai en tous les cas content de recevoir le courrier dont vous avez parlé, que la Province enverra à ENODIA parce que, on trouve vraiment important que NETHYS, en tous les cas en tant que coupole de VOO encore, enfin on espère encore pour très longtemps, comme opérateur aujourd'hui encore 100% public, soit attentif au fait que des jeunes qui sont en situation de précarité puissent avoir un accès à internet chez eux, et donc que l'offre évidemment, l'opération « Vous d'abord » puisse être prolongée mais aussi qu'ils puissent avoir une offre gratuite pour les jeunes qui sont en situation de précarité. On sait qu'une facture de 40 € par mois et bien c'est une facture de 40 € qu'on ne saura peut-être pas payer et donc, il faudrait qu'il y ait comme, je pense à la HEPL, un service social qui gère ces demandes-là et qu'ils puissent faire intervenir VOO pour permettre aux élèves en difficulté de bénéficier d'une bonne connexion chez eux.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autres souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

VI.- Point en urgence - Motion du Conseil provincial**Document 20-21/176 : Motion concernant les décisions de la SNCB de fermeture et de réduction d'horaires de guichets de gares.**

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, cette demande a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil provincial ce jeudi 25 février, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Je suppose que personne n'a d'objection pour examiner ce point en urgence ? Notre Bureau a eu un débat constructif sur cette motion, le résultat de notre travail vous a été transmis par email avant le Conseil.

Le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter par consensus.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Excusez-moi, j'étais occupé à prendre note. On parle de la motion sur les distributeurs ou sur les guichets ?

M. LE PRESIDENT.- Sur les guichets. Je viens de dire que nous avons eu un débat constructif. C'est bien ! Donc on vous propose de l'adopter par consensus. J'ouvre la discussion générale quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Donc, simplement rappeler que le PTB a déposé une motion pour, en tous les cas, déplorer cette annonce de la SNCB et demandé à tout le moins une suspension de cette décision, le temps qu'une concertation avec les pouvoirs locaux et avec tous ceux qui sont concernés par cette décision, c'est-à-dire aussi je pense les offices de tourisme, je pense notamment pour des gares qui sont des portes d'entrée pour l'offre touristique en province de Liège comme celle de Spa, et bien je pense qu'on est directement concernés par la fermeture ou la réduction des plages-horaires de ces gares-là et donc je me réjouis en tous les cas qu'on ait pu arriver à un consensus et donc, nous allons voter la motion avec l'ensemble des groupes et nous espérons en tous les cas que dans les 6 mois qui seront ouverts pour la concertation, on puisse revenir en partie sur cette décision.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Peut-être un petit point d'information complémentaire : le Conseil provincial, en 2004 et en 2015 avait déjà pris le même type de motions.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous pouvons donc passer au vote. Je vous propose donc s'il y a eu un consensus, d'approuver la motion qui a été élaborée par le Bureau.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VII.- Motion du Conseil provincial

Document 20-21/175 : Motion visant le maintien d'agences bancaires et de distributeurs automatiques de billets de banque à proximité des domiciles des citoyens sur le territoire de la province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 20-21/175).

Madame GAILLARD avait présenté cette motion qui émane de la Conférence des Elus de Huy-Waremme. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M^{me} GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M^{me} GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Oui, merci. Bonjour à toutes et à tous, j'aimerais juste ajouter une petite chose, c'est issu donc de la Conférence des Elus de Huy-Waremme.

Elle a été envoyée à tous les Conseils communaux de notre arrondissement et ce serait peut-être bien que soit déposé dans tous les Conseils communaux de la province. C'est une suggestion Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale. Je pense déjà avoir vu que pas mal de Conseils communaux, même hors Huy-Waremme, ont déjà adopté cette motion mais nous pouvons très bien leur faire savoir.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VIII. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/157 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/158 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/159 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye » Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 20-21/157, 20-21/158, 20-21/159) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, M^{me} Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M^{me} MONVILLE, Rapporteur (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le 23 février et a analysé les trois rapports que nous venons de citer.

Pour les trois rapports regroupés, un Commissaire demande pourquoi le rapport arrive si tardivement. Il lui est précisé le calendrier des opérations donc, une fois l'année comptable clôturée, les asbl fournissent à l'Administration provinciale, au mois de juin suivant, les éléments et les éléments sont repris alors dans le rapport, donc un peu plus tardivement.

En ce qui concerne le rapport 158, il n'a pas fait l'objet de question spécifique et en ce qui concerne le rapport 159 relatif à la Conférence des Elus Meuse-Condroz-Hesbaye, un Commissaire s'interroge sur l'équivalent temps plein qui a fait l'objet d'un recrutement.

Il lui est répondu que c'est à la discrétion de la Conférence que la sélection a été réalisée, cette question devrait être idéalement être adressée directement à la Conférence, de même que les interrogations suivantes qui concernaient notamment l'échelle barémique et également les dépenses d'approvisionnement et de biens divers.

Le Commissaire demande également si la Région Wallonne a accepté d'accorder un subside pour éponger la perte de 2019 ? Vraisemblablement, aucune subvention de la Région Wallonne n'a été accordée pour 2019 mais une demande a été introduite pour l'exercice 2020 et est en bonne voie.

Le Commissaire demande à pouvoir obtenir le texte de la Convention. Le Député – président propose de fournir une réponse circonstanciée lors de la prochaine séance. Le Commissaire, enfin, s'interroge sur l'articulation entre la Conférence des Elus et la Conférence d'Arrondissement.

Il lui est répondu qu'il s'agit de la même structure et que la Conférence Meuse-Hesbaye-Condroz était la structure préexistante.

Enfin, le Commissaire s'interroge sur le titre accordé à la personne engagée, on parle tantôt de Directeur, tantôt de Coordinateur. Les deux intitulés sont repris dans le rapport. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une même personne et que la question peut être adressée directement à la Conférence d'Arrondissement.

En ce qui concerne le vote, il est de 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Grégory PIRON.

M. PIRON, Conseiller provincial (en visioconférence).- Je voulais juste rapidement justifier

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

notre vote sur Meuse-Condroz-Hesbaye. Donc, la Conférence des Elus Meuse-Condroz-Hesbaye est aujourd'hui le réceptacle des subsides supracommunaux de la Province. On y discute des différents projets supracommunaux de l'arrondissement entre les 16 représentants des 4 partis traditionnels.

Si globalement le PTB souscrit à ce projet, il y a un souci démocratique avec ce genre d'asbl où les réunions ne sont pas publiques et où les projets ne sont pas soumis au vote de notre assemblée provinciale qu'une fois certains marchandages terminés au sein de l'asbl.

Même si la structure de Meuse-Condroz-Hesbaye est plus représentative que les autres Conférences d'arrondissement qui se limitent à une discussion entre bourgmestres, nous continuons à regretter que les débats ne soient pas organisés de manière publique au sein d'une institution élue comme celle de notre Conseil provincial.

C'est la raison pour laquelle le PTB s'abstiendra sur ce point. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Plus d'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

J'allais vous proposer un vote sur les trois motions mais je suppose qu'il y aura un petit problème donc je vous propose de regrouper les votes des documents 157 et 158, donc sur le « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020 » et le « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020 ».

Pour ces deux dossiers, peut-on globaliser le vote ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Sur le document 159 « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye » Exercice 2019/Prévisions 2020 » :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/160 : Modification du Règlement portant le statut administratif et pécuniaire du Directeur général provincial et du Directeur financier provincial, détenteurs d'un grade légal.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 20-21/160).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, M^{me} Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Madame la Directrice générale vient de quitter la salle.

M^{me} VANDEBERG, Rapporteur (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission a donc analysé le point susmentionné. Donc, une première remarque sur le but de cette modification du règlement donc, le but est de rendre ces postes accessibles aussi aux personnes non-universitaires qui au fil de leur carrière dans l'administration provinciale atteindraient le rang 1. Il y a donc une notion d'équivalence et de procédé plus équitable.

Une première question est posée : l'examen va-t-il changer vu qu'avant on s'adressait uniquement à des universitaires ? Il ne va pas changer mais des conditions complémentaires sont là pour faire état de la connaissance des différentes personnes en la matière.

Certains Conseillers sont étonnés d'un tel assouplissement pour de tels postes à responsabilités. Il est expliqué que si on parvient à rentrer en ligne de compte pour ces examens, c'est que beaucoup d'expérience au sein de l'administration provinciale a été acquise, une administration provinciale qui est une administration de 6.000 personnes, et donc forcément beaucoup d'expérience est acquise au fil des années.

Certains Conseillers s'inquiètent de la volonté derrière cette modification. Fait-on bien cela pour répondre au cadre posé par la Région Wallonne ou est-ce car quelqu'un de particulier est dans les têtes ? Il est répondu que vu les défis que la Province aura à relever dans son futur proche, il est évident que la qualité de la personne est l'unique critère. Il est aussi important de permettre des évolutions de carrière au sein de l'administration.

Une dernière question est posée sur les effets d'une évaluation favorable. Là il y a eu une recherche qui a dû être faite et voici la réponse : il s'agit ici de l'évaluation spécifique des deux titulaires de grades légaux. Quatre mentions sont prévues (excellente, favorable, réservée,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

défavorable) avec critères chiffrés sur 100.

L'évaluation excellente permet une annale supplémentaire, les réservée et défavorable neutralisent l'évolution barémique et la favorable permet le développement normal de la carrière. Deux évaluations défavorables successives permettent par ailleurs d'envisager le licenciement.

Ce point est voté à 8 pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

La discussion est intervenue en Commission et a été portée par Marie MONVILLE pour le groupe CDH-CSP, je pense que le Député – Président, dans ses réponses, l'a quelque peu rassurée.

Donc, je viens ici à la tribune pour justifier que le vote du groupe CDH-CSP, nous soutiendrons ce point mais nous souhaitons réaffirmer que l'élargissement des conditions d'accès ne peut vraiment s'envisager que si le niveau d'exigence reste le même et nous y veillerons strictement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021**Document 20-21/AB/04 : Amendement budgétaire : Impact du Covid-19 sur les populations les plus fragiles - demande d'augmentation du budget consacré au département des Affaires sociales.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

M^{me} NANDRIN, Rapporteur (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission s'est réunie ce mardi 23 février afin d'examiner le document 20-21/AB/04 intitulé « Amendement budgétaire - impact de la COVID 19 sur les populations fragiles – Demande d'augmentation du budget consacré au Département des Affaires sociales ».

L'auteur de l'amendement a expliqué les raisons pour lesquelles elle souhaitait l'inscription d'une ligne budgétaire. En effet, avec cette catastrophe sanitaire les OPENADOS sont à leur maximum et il serait nécessaire d'engager du personnel. Elle demande si le Directeur de L'OPENADOS qui a souhaité quitter la Province a été remplacé.

La Députée Katty FIRQUET répond qu'après un appel en interne au Service, un membre de l'équipe s'est porté candidat et a été désigné. Il n'y aura donc d'ailleurs pas d'engagement notamment pour répondre en partie au 15% de diminution du budget du service afin de financer les zones de secours.

La Députée explique qu'en collaboration avec la nouvelle Directrice une réflexion est menée sur le mode de fonctionnement des OPENADOS afin de se recentrer sur leurs missions premières de prévention et sensibilisation. Les acteurs publics et associatifs seront interrogés. Une analyse objective des besoins est en cours. Le but étant de retrouver du temps de travail.

L'auteur de l'amendement a maintenu celui-ci. Le vote en Commission s'est soldé par 7 votes contre, 3 votes pour et 2 abstentions.

La Commission vous propose de ne pas adopter l'amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Madame la Députée nous a bien informés mardi que le service de l'OPENADO était en réflexion quant à son futur, que la réflexion devrait se terminer pour juin, pour une mise en place de la nouvelle mouture en septembre.

Quel ne fut donc pas mon étonnement, hier matin, lors de la Conférence des Elus de l'Arrondissement de Huy-Waremme, quand Manu Douette, le Bourgmestre d'Hannut, ville chère à notre Président, nous a annoncé qu'il avait reçu un courrier pour lui indiquer que la Maison Provinciale, le bâtiment où se situe l'OPENADO, ainsi que la promotion sociale et quelques ASBL allait être vendu.

Il a également précisé que 90 autres bâtiments allaient être vendus, information confirmée je pense par le Député Président lors de sa Commission.

J'en conclus donc que la réflexion est déjà plus qu'avancée et que l'OPENADO fermera ses portes très bientôt, du moins celui de Hannut, et que les autres locataires devront se trouver d'autres locaux, ce qui est plus que regrettable, et encore en plus en cette période.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente.

M^{me} FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). - Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère. Non ! Je ne crois pas que l'OPENADO va fermer.

Vous savez aussi que le processus de vente des bâtiments est parfois long, fort long à la Province. Par contre, je confirme que la réflexion sur la suppression ou pas de certaines antennes oui, est en cours, ça je l'ai dit en Commission et donc, il se pourrait que l'OPENADO d'Hannut reste et s'il devait rester parce que ce serait le résultat de la réflexion des équipes, et bien il resterait ailleurs à Hannut. Je ne vois pas en quoi ça pourrait non plus poser problème puisque chaque OPENADO qui est implanté aujourd'hui sur une entité l'est dans le cadre d'un partenariat avec le secteur associatif existant sur l'entité et donc, nous sommes très souvent logés dans des bâtiments qui ne nous appartiennent pas, avec du personnel qui est mis à disposition par les associations partenaires et par l'OPENADO.

On est dans une complémentarité systématique donc non, moi je ne peux pas vous confirmer que l'OPENADO d'Hannut fermera. Je peux vous confirmer que la réflexion est en cours sur l'opportunité ou pas de recentrer les missions de l'OPENADO et si ça devait amener cette réflexion vers la fermeture de certaines antennes, et bien vous serez la première informée dans le cadre du débat que nous aurons en Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 20-21/161 : Désignation de comptables des matières effectifs et suppléants pour la Haute École de Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 20-21/161).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 absentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/162 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Centre Verviétois de Promotion de la Santé» – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 20-21/162).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Deborah COLOMBINI à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} COLOMBINI, Rapporteur (en visioconférence). - Merci Monsieur le Président.

Donc, effectivement, une question double en réalité a été posée. Tout d'abord, on s'est interrogé sur le ration entre le subside en nature et les 4,85 ETP et également donc, comment expliquer le déficit affiché de cette institution ?

Aucune réponse n'a pu être apportée en séance de Commission mais Mme la Députée s'est engagée à transmettre au Commissaire interrogateur les réponses attendues et donc j' imagine que ça aura été fait. Elle va nous le confirmer.

M. LE PRESIDENT.- Elle opine de la tête, pas de souci. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/163 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Belgium Biathlon VoG » – Convention de subventionnement 2020-2021 pour la promotion et le développement du biathlon en Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 20-21/163).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} GAILLARD, Rapporteur (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, chers Collèges.

Donc pour le point 20-21/163 il y a eu deux petites questions : combien d'affiliés dans

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

combien de clubs ? Il y a 750 biathlètes en province pour 5 clubs et on nous a précisé qu'un malmédien venait de terminer 15^{ème} aux championnats mondiaux de la semaine dernière.

Votre Commission vous propose d'adopter ce point par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 20-21/AB/07 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant la mise à disposition d'outils informatiques pour permettre la scolarité à domicile.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/07).

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en troisième Commission.

Document 20-21/164 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de 794 ordinateurs portables de type «WinBook» destinés à être prêtés aux élèves de l'enseignement obligatoire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 20-21/164).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et remarques, j'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

générale, chers Collègues.

Ce lundi 22 février 2021, votre troisième Commission a examiné le document 20-21/164 « Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de 794 ordinateurs portables de type «WinBook» destinés à être prêtés aux élèves de l'enseignement obligatoire ».

Un Commissaire pose la question de savoir ce qu'est un ordinateur de type « Winbook » et quelle est sa particularité et quelle est la différence avec « Chromebook » ?

Il lui est répondu que Chromebook est lié à Google et Winbook à Microsoft et qu'ils ont les mêmes caractéristiques.

Il fait remarquer qu'il craint que comme dans le choix des logiciels nous ne soyons piégés dans le choix des ordinateurs.

Il craint aussi que les « Winbook » ne soient d'un format trop petit et ne soient pas suffisants.

Il lui est répondu que suivant le cahier des charges, la dimension prévue est de 11,5" à 14", ce qui rend le choix plus confortable et acceptable car ces ordinateurs doivent être transportés dans les cartables.

Le document est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/165 : Don d'une table traçante de marque HP à la Haute École de la Province de Liège par la SA Luminus (bureau d'études de Seraing).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 20-21/165).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 22 février, votre troisième Commission s'est réunie pour délibérer sur le point que vous venez de mentionner.

Un commissaire s'est interrogé sur le fait que cette donation à ratifier date de 2016 et que le document passe seulement aujourd'hui, en 2021, devant le Conseil.

En fait, la machine a été donnée à la Haute Ecole sans que la Haute Ecole sache qu'il fallait valider la donation. On s'en est rendu compte lorsqu'il a fallu réparer la machine, et donc il a fallu se mettre en ordre et donc, il faut que le don soit accepté par le Conseil. Cela reste un don assez modeste d'une valeur de 250 €.

Votre troisième Commission vous propose d'accepter ce don à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/166 : Adhésion à la centrale de marchés de la Cellule Ecole Numérique du Service public de Wallonie (SPW) ayant pour objet la fourniture, l'installation et la mise à disposition de matériels informatiques et de logiciels pédagogiques dans les établissements d'enseignement situés en Wallonie (marché s'inscrivant dans le cadre du Plan « Ecole numérique »).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 20-21/166).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/167 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 20-21/167).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 20-21/168 : Perspective de conclusion d'un bail emphytéotique afin de pouvoir bénéficier de bureaux et d'un studio d'enregistrement au sein du bâtiment dénommé « OM », pour les besoins du Département Musique de la Culture.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 20-21/168).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/169 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente des quotités provinciales de la « Résidence Cortez » sise Boulevard d'Avroy, 28 à 4000 Liège.

Document 20-21/170 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente des quotités provinciales au sein de l'immeuble « Les Carmes » sis avenue Montesquieu, 2 à 4101 Jemeppe-sur-Meuse.

Document 20-21/171 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente des quotités provinciales au sein de la copropriété « Complexe Saint-Jean » sise boulevard de la Sauvenière, 77 à 4000 Liège.

Document 20-21/172 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente de la partie dénommée « ancien bâtiment » de l'immeuble sis rue Darchis, 33 à 4000 Liège.

Document 20-21/173 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente de l'immeuble sis rue de la Province, 27 à 4100 Seraing.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18, 19, 20 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 20-21/169 à 20-21/173) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces cinq documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Catherine HAUREGARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Mme HAUREGARD, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie pour examiner les documents de 169 à 173.

Deux questions générales se sont posées sur l'ensemble des points regroupés. Un Conseiller s'est interrogé sur les termes de « quotité d'immeuble » ? Il voulait savoir s'agissait de bâtiments occupés pour l'instant et dont la vente était prévue dans un certain temps ?

Il nous a été répondu qu'il s'agit aujourd'hui d'un vote sur le principe de la vente pour la liste de ces bâtiments et sur les estimations de prix. En effet, certains bâtiments ne pourront pas être vendus directement. Par exemple, pour certains, il faut attendre que les services aient déménagé dans leurs nouveaux locaux.

Il nous a également été précisé qu'il y a plusieurs types de vente : pour les petits immeubles qui peuvent intéresser monsieur et madame tout le monde, il s'agira d'enchères sur le site Internet « BiBit », par exemple, une petite maison à Seraing qui est estimée à 130.000 euros. Par contre, un bâtiment estimé à plus de 2.000.000 lui ne sera pas proposé sur ce site BiBit.

Un dossier détaillé a été constitué pour chaque immeuble, il est suffisamment détaillé pour permettre en ces temps un peu difficiles de ne pas être obligés de faire une visite physiquement. Mais les retours d'offres seront centralisés au Service des Bâtiments et non confiés séparément à des notaires suite à une expérience antérieure d'une vente à Verviers et cette vente a duré plus d'un an et demi.

Ensuite, une Conseillère a demandé s'il a été envisagé de mettre un ou des bâtiments qui ne seront plus occupés à disposition d'associations sociales liégeoises qui apportent leur aide aux sans-abris.

Elle donne l'exemple de l'Association « Lazare » qui en France gère des maisons mixtes proposant des colocations aux jeunes actifs et réservant certains appartements à des sans-abris afin de les accompagner dans leur réinsertion.

Il lui est répondu que ce n'est pas le choix actuel de la Province. Par contre, le Département des Affaires Sociales est en lien avec toutes les associations sociales liégeoises pour mener des actions. Un gros budget a d'ailleurs été alloué récemment au CASS.

De plus, il nous est précisé qu'à l'exception d'un appartement isolé et d'une petite maison, il ne s'agit pas au départ de bâtiments conçus pour du logement, c'est plutôt des bureaux ou des classes. Il y aurait beaucoup de travaux à réaliser beaucoup pour en faire des logements.

Nous avons voté oui à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Simplement, deux petites minutes pour justifier notre vote.

Donc, on va s'abstenir sur toutes ces rationalisations immobilières, d'abord parce que nous n'avons pas une vue globale du plan de rationalisation immobilière dans lequel la Province se lance actuellement, ça c'est une raison.

La deuxième raison, comme ça a été dit un petit peu en Commission, il y a je pense une autre manière, il y a une rationalisation nécessaire je pense puisqu'on construit des nouveaux bâtiments donc c'est normal qu'on se sépare d'autres mais il n'y a pas de réflexion sur la manière dont on se sépare de ces bâtiments et de la manière dont on pourrait mettre à profit la période qui est très longue et Madame la Députée l'a dit tout à l'heure, des fois pour vendre un bâtiment.

On pourrait mettre à profit ces bâtiments pour même des choses, des utilisations plus culturelles mais ce n'est pas le moment, c'est le COVID et tout mais je veux dire, il n'y a pas une réflexion sur la manière à bien de mener, en tous les cas, autrement ces ventes de bâtiments.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Plus d'autres interventions ? M^{me} Murielle FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Juste pour préciser par rapport aux bâtiments inoccupés ou à vendre, ici je vois qu'on rationalise et c'est bien de rationaliser son parc immobilier, je pense que quand c'est possible, il faut le faire. Je rejoins M. RASSAA sur le fait d'une réflexion, peut-être pas sur ceux-ci mais sur d'autres pour de l'occupationnel, soit effectivement, soit précaire de manière culturelle ou en liaison avec un certains nombres d'acteurs qui cherchent évidemment à pouvoir loger en urgence des personnes en difficultés, qu'elles soient avec ou sans papiers donc moi je précise toujours les deux parce que c'est important à préciser, pour ce qui est de l'association « Lazare » dont ma collègue a parlé en Commission, juste en profiter pour dire un mot, c'est vraiment une association qui prône l'habitat mixte donc, pas remettre ces personnes précaires, avec ou sans papiers, nécessairement dans des logements isolés puisqu'on sait aussi que le fait de mettre les gens ensemble de manière non ghettoïsée permet une insertion dans la société beaucoup plus rapide et beaucoup plus en harmonie.

Donc voilà, je voulais juste préciser par rapport à cette association, je pense qu'on peut voir dans les futures rationalisations immobilières comment trouver des solutions avec l'un ou l'autre acteur liégeois ou autre parce que j'imagine que d'autres bâtiments vont être mis en vente sur la province, pour trouver des solutions imaginatives et même de reprise par des immobilières sociales ou des choses comme ça plutôt que de remettre nécessairement tout sur le privé.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. D'autres réflexions ? D'autres mains levées ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 20-21/174 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Quai Timmermans, 4000 Liège – Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Création d'un parking pour les agents provinciaux – Parking Modeleurs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 20-21/174).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Concernant le marché public de travaux concernant la création d'un parking de délestage sécurisé destiné aux agents provinciaux, donc le document 2021/174, une première question : pourquoi le nom de Modeleurs ? La réponse est que c'est l'endroit du parking sur le site de Sclessin.

Seconde question: sera-t-il réserver uniquement au personnel de la province ? La réponse est oui, pendant les heures de bureau, il y aura près de 100 places avec accès sécurisés, badges, barrières et qui sera à proximité du trajet du futur tram.

Question suivante : d'autres utilisateurs pourront-ils utiliser le parking en dehors des heures de bureau ? La réponse est oui, sous conditions et de manière bien encadrée avec l'accord bien sûr de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Dernière question : le parking aura-t-il une contenance suffisante ? Réponse : normalement oui, il y a un autre parking sous le bâtiment du Val Benoit de 60 places mais tous le personnel ne se déplace pas qu'en voiture, il y a des piétons, des cyclistes, d'autres en bus ou en train, voire même du covoiturage.

Le point est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 22 mars 2021 à 16H30.

En attendant, prenez bien soin de vous et à plus tard.

La réunion publique est levée à 18h15'.